5 DUK-A

Moteur D I K U

Marque

SAURER

Autocar

Fiche d'homologation no

\_\_ Course \_\_ 150

TOTAL

\_\_6670

17500

affectés au service de lignes.

t/m

сн 2716 05

EQUIPEMENT *) Equipement électrique 24 v	INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION
Feux de routeAvertisseur optique	Genre du véhicule <u>Autocar</u>
Feux de croisement Feux de position	Marque & type SAURER 5 DUK - A
Feux de gabarit Feux de brouillard	Moteur D1KU
Avertisseur Niv. sonore ( )	Homologation no CH 2716 05
Essuie-glace Lave-glace	Forme de la carr.
Feux arrières Catadioptres	
Feux stop Feux de recul	Places ass. : Total (avant)
Eclair, plaque contr Plaque forme haute/oblongue	Poids à vide sel.bull. Carburant D
Rétroviseur Indic. vitesse	Charge utile pesage cv 60.84 Cylindrée 11946 cm <sup>3</sup>
Indic, direction clign.	
AVlatér,AR	Poids total Poids de
Avert. clign Lampes de travail	
Feux complémentaires :	
REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: NO de châssis du	vhc. expertisé : 201716
*). Dimensions, poids, nombre de places, équipement e	t bruit : A mesurer et à fixer
lors de l'immatriculation.	
Exigible pour les vhc. neufs mis en circulation :	
- A partir du l <sup>er</sup> janvier 1970 : Disposit <b>if</b> de relâc	hement mécanique du frein à ressorts
- A partir du ler janvier 1971 : Manomètre indiquant	
Le système de frein doit être assuré contre toute perte	
	ée par les appareils accessoires.
de bressent brotode	oo bat tee ubbaratte accompation.

Lieu et date de l'expertise ARBON, 12.11.1969

La commission d'expertise